

**ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement Le Sud-Ouest a édicté l'ordonnance suivante lors de sa séance du 13 janvier 2015 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8):

**ORDONNANCE INTERDISANT LE PASSAGE DES AUTOBUS  
SUR LA RUE DE L'INSPECTEUR ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET WILLIAM**

Cette ordonnance est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 15 janvier 2015

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement